

Saint-Jean-de-la-RivièreCompte rendu conseil municipal du 14 mai 2019

Présents : Hélène Leseigneur - Pierre Legriffon — Hubert Patrix - Daniel Curtet - Francis Botta - Virginie Tardif –Piéto Lypca -

Absent (s) excusé (s) : Gilbert Luce (donne pouvoir à D. Curtet)

Absent (s) :

Secrétaire de séance : Virginie Tardif

Approbation des dernières réunions

Mme le maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du 29 mars 2019. Aucune remarque n'étant exprimée, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Vote des subventions (délibération 2019/17)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

Société de chasse : 30 €

Aveugles de la Manche : 30 €

Croix rouge : 45 €

Anciens Combattants : 50 €

Réveil de Portbail : 100 €

Union des donneurs de sang : 30 €

Secours catholique : 30 €

Association cœur et cancer : 30 €

Association des jeunes sapeurs-pompiers : 90 €

Association soins palliatifs 30€

Association française des sclérosés en plaques 30€

Association courir ensemble en Côte des Isles 50€

Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques 30 €

Train touristique 50 €

Secours populaire 30 €

Resto du cœur 30 €

La boule St Jeannaise 50 €

Téléthon 30 €

Association Retour des Vétérans 60 €

Patrimoine St Jean de la Rivière 50 €

Horse-Ball Barneville-Carteret 90 €

Choral Intermède 30 €

Le conseil décide d'accorder aux associations sportives 30 € par personne de la commune et 50 € par enfant pour les voyages scolaire.

(Acte certifié exécutoire par transmission au contrôle de légalité à la date du 16/05/2019)

Aire de grand passage (délibération 2019/18)

Mme le maire fait part du courrier de la direction départementale des territoires et de la mer, concernant la réalisation d'une aire de grands passages sur la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu l'absence de terrains disponibles
- Vu la petite superficie de notre territoire communal,
- Vu la vocation touristique de notre commune,

la commune de St Jean de la Rivière n'est pas en mesure d'accueillir une aire de grand passage

(Acte certifié exécutoire par transmission au contrôle de légalité à la date du 16/05/2019)

Caution salle communale (délibération 2019/19)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande que la caution de la salle communale soit à hauteur de **150 € à partir du 1^{er} janvier 2020**.

(Acte certifié exécutoire par transmission au contrôle de légalité à la date du 16/05/2019)

Motion pour modification du mode de gouvernance (délibération 2019/20)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide La proposition du mode de gouvernance et de la désignation des représentants du monde agricole.

Dit que :

Le comité de pilotage est constitué de 5 représentants issus du comité de suivi pour chaque ancien EPCI (soit 5 représentants pour l'ancienne EPCI de St Sauveur le Vicomte et 5 pour la Côte des Isles) soit 10 représentants.

Il serait souhaitable d'avoir au moins un représentant par commune historique au sein du comité de Pilotage.

Le conseil municipal demande que le représentant du monde agricole soit du tissu agricole local.

Le conseil municipal demande une révision du mode de gouvernance et du mode de désignation des représentants pour tendre vers une meilleure représentativité des citoyens.

(Acte certifié exécutoire par transmission au contrôle de légalité à la date du 16/05/2019)

Location parcelle B 1650 (délibération 2019/21)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la location de la parcelle cadastrée **B 1650** à M. Barbé Jean-Philippe, à condition que :

- la parcelle soit bien entretenue

- M. Barbé Jean-Philippe fournit une attestation d'assurance, pour les animaux qui pourraient occasionner des dégâts.

Le conseil charge Mme le maire d'établir une convention, celle-ci est consenti et accepté à titre gratuit, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.
(Acte certifié exécutoire par transmission au contrôle de légalité à la date du 16/05/2019)

Isolation logement du vieux presbytère (délibération 2019/22)

Mme le maire fait part d'une demande du locataire de l'ancien presbytère pour isolation thermique et énergétique du logement. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à Mme le maire de faire appel à des entreprises pour demande de devis.

(Acte certifié exécutoire par transmission au contrôle de légalité à la date du 16/05/2019)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Hélène Leseigneur



Francis **Botta** (2^{ème} adjoint)

Pierre **Legriffon** (3^{ème} adjoint)

Daniel **Curtet**

Piétro **Lypca**

Gilbert **Luce**

Virginie **Tardif**

Hubert **Patix** (1^{er} adjoint)

